



P.E.T.R. GRAND CLERMONT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°8 DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

**Par arrêté n°2023/SCOT02 en date du 21 décembre 2023,
le Président du PETR Grand Clermont ouvre une enquête publique qui se tiendra :**

**du lundi 18 mars 2024 à 9 heures
au vendredi 19 avril 2024 à 16 heures.**

Au siège du PETR Grand Clermont sis 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

Au siège de Clermont Auvergne Métropole sis 64-66 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Au siège de Mond'arverne Communauté sis ZA de Pra de Serre à Veyre-Monton
Horaires d'ouverture indicatifs : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Monsieur GERARD DUBOT est nommé en qualité de Commissaire Enquêteur pour la présente enquête publique.

Dossier d'enquête - observations du public

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public qui pourra en prendre connaissance dans chacun des lieux de l'enquête publique ci-dessus mentionnés.

Un dossier d'enquête au format numérique sera consultable au siège du PETR Grand Clermont avec un ordinateur dédié à l'enquête.

Le dossier d'enquête et toutes informations concernant le projet soumis à la présente enquête publique peuvent être demandés auprès du PETR Grand Clermont - sis 72 avenue d'Italie à Clermont-Ferrand, par téléphone au 04 44 44 95 80 ou en téléchargeant le dossier sur le site www.legrandclermont.com

Un registre d'enquête sera ouvert et mis à disposition dans chaque site afin de consigner les observations et/ou propositions du public.

Les observations du public peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention de Madame la Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante :
PETR Grand Clermont, 72 avenue d'Italie, CS 40001, 63057 CLERMONT-FERRAND Cedex1
- ou par mail à l'adresse suivante :
concertation@legrandclermont.fr

Permanences :

Le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences :

- le lundi 18 mars 2024 de 9h à 12h au siège du PETR GRAND CLERMONT ;
- le mardi 2 avril 2024 de 9h à 12h au siège de MOND'ARVERNE COMMUNAUTE ;
- le vendredi 19 avril 2024 de 14h à 16h au siège de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenues à la disposition du public, sans délai, au siège du PETR Grand Clermont pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

La modification du Schéma de Cohérence Territoriale sera approuvée par délibération du Comité Syndical du PETR Grand Clermont au terme de la procédure engagée et après recueil des conclusions du rapport du Commissaire Enquêteur.